

Régionales : le PS a découvert 4.000 tracts pro Valérie Pécresse à la mairie de Lizy-sur-Ourcq et dénonce des irrégularités



La mairie servait de point de distribution de tracts de campagne de la candidate Les Républicains. L'équipe de Claude Bartolone va saisir la justice.

"Nous dénonçons un réseau de propagande organisé et totalement illégal", affirme le sénateur socialiste Luc Carvounas, directeur de campagne du président de l'Assemblée nationale. Ce jeudi matin, un huissier mandaté par le parti socialiste a trouvé au service élections de la mairie des piles de cartons remplis de tracts de Valérie Pécresse (LR), candidate aux élections régionales en Ile-de-France. Nicole Conan (LR), la maire actuelle de Lizy-sur-Ourcq, dont la ville servait donc va devoir en répondre devant la justice.

En effet, suite à cette découverte, l'équipe de Claude Bartolone (PS) a annoncé ce jeudi : "Nous allons saisir le procureur de la République (de Meaux) afin qu'une enquête soit ouverte", a déclaré Luc Carvounas, directeur de campagne du candidat socialiste aux régionales en Ile-de-France, lors d'une conférence de presse. "Qui est le passeur de commande auprès de cette maire (Nicole Conan, NDLR), suppléante de Jean-François Copé, dans le département de Christian Jacob ? Qui, dans le staff de campagne de la candidate de Nicolas Sarkozy, est responsable ?", s'est interrogé Luc Carvounas.

Un huissier a été mandaté pour établir une constatation dès jeudi matin. "Ma stupéfaction a été totale lorsque la maire a reçu l'huissier de justice dans son bureau, l'a emmené au sein de son service des élections, a ouvert l'armoire où il y avait près de 4 000 tracts de la candidate de Nicolas Sarkozy !", a raconté Luc Carvounas. Selon lui, "on est en face d'un vrai dispositif à l'échelle départementale de distribution de documents politiques, or c'est totalement interdit par le code électoral, c'est un délit, cela relève du pénal". "C'est un détournement de moyens publics, des dons illicites : aucune personne morale autre qu'un parti politique ne peut faire une campagne électorale, c'est totalement proscrié. En droit, c'est la tête de liste régionale qui est comptable", a-t-il souligné.

Au nom de Claude Bartolone, Luc Carvounas entend aussi saisir le préfet "pour qu'il nous dise très vite quel dispositif il va mettre en oeuvre pour garantir le bon déroulement de la campagne et du scrutin en Seine-et-Marne". Enfin, il va "alerter la commission des comptes de campagne pour qu'elle verse ces éléments au dossier" et un recours sera envisagé dès la clôture des comptes sur cette base.